ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 82865

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question des étudiants qui effectuent des stages obligatoires en entreprises et qui ne bénéficient ni d'encadrement pédagogique ni de rémunération. Les entreprises ne sont pas contraintes de verser une rémunération même symbolique, alors que les exigences universitaires obligent les étudiants à honorer des stages indispensables à l'obtention de leur diplôme. Les frais de logement, de transport, de repas sont à la charge de l'étudiant, car il n'y a pas non plus de prime symbolique qui pourrait couvrir au moins une partie de ces dépenses. Ce sont des centaines de milliers de stagiaires qui sont concernés. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les exigences du service public d'éducation en matière de stages s'accordent avec l'exigence d'une indemnisation de la part de l'entreprise, et pour mettre fin à la précarité des stagiaires.

Données clés

Auteur : M. Kléber Mesquida
Circonscription : Hérault (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82865
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 151